

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 24 septembre 2010

**Service instructeur**  
Service des Actions Sportives

N° CP-2010-11-9-2

**Service consulté**

**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES**

Résumé : *Le Fonds d'aide aux manifestations se déroulant dans le Haut-Rhin a été doté lors du BP 2010 de 170 000 €. Cette enveloppe est répartie au cas par cas, en cours d'année, par la Commission Permanente. Le présent rapport vous propose une 5ème série de dossiers à prendre en compte pour un montant de 22 500 €.*

*Parmi ces actions, une manifestation destinée aux collégiens axée sur la préservation de la santé par l'activité physique et intitulée « Bouge, une priorité pour ta santé » aura lieu le 15 octobre prochain. Il vous est proposé d'allouer une subvention de 7 500 € à l'Union Régionale de la Mutualité Française, pilote de l'opération, dans le cadre d'une convention en annexe.*

Le Fonds Départemental d'aide aux manifestations sportives se déroulant dans le Haut-Rhin a été créé en 1992 pour apporter un soutien aux organisateurs de compétitions de portée nationale ou internationale voire d'épreuves sportives exceptionnelles par leur nature ou leur impact populaire.

Sont aujourd'hui soumises à votre approbation 9 demandes figurant sur la liste en Annexe 1 et induisant un soutien financier de 22 500 €.

Elles ont été examinées en tenant compte de leur intérêt sportif ou du nombre de participants et en application des critères déterminés par notre Assemblée le 19 novembre 2004.

En cas d'accord de votre part quant à ces propositions, les aides ainsi allouées pourront être versées aux instances organisatrices à l'issue de la manifestation, au vu du bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du Département.

L'opération « Bouge, une priorité pour ta santé »

Il s'agit de la déclinaison locale d'un programme national développé par la Mutualité Française et l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

L'idée est de sensibiliser les jeunes à l'importance de pratiquer une activité physique régulière et d'avoir une alimentation équilibrée et saine.

La journée se déroulera le **vendredi 15 octobre 2010** au Centre Sportif à Mulhouse. Elle s'adresse aux collégiens de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> de Mulhouse et de la M2A, par classe volontaire. A la fin du mois de juillet, 400 participants étaient déjà annoncés. Au total, 700 jeunes pourraient participer.

Il est prévu de faire tourner les élèves par classe dans 3 groupes d'ateliers :

- Un atelier « tests physiques » : test de « Luc Léger » (capacité aérobie), endurance musculaire, souplesse, vitesse et coordination, suivi des résultats qui sont communiqués aux enfants, à partir d'un logiciel spécifique, permettant de relier l'activité physique avec la santé.
- Un atelier d'information, sous la forme d'un quiz interactif, où les animateurs informent les enfants sur les bienfaits de l'activité physique et sportive sur la santé.
- Des démonstrations d'activités sportives permettant aux enfants de découvrir et de pratiquer plusieurs sports : ces ateliers sportifs seront mis en place en lien avec le mouvement sportif haut-rhinois (Comité Départemental Olympique et Sportif, comités et clubs).

Après cette journée de sensibilisation qui se déroule en début d'année scolaire, il est prévu que les enseignants d'EPS poursuivent, avec les élèves participants, et tout au long de l'année, la sensibilisation aux bienfaits de l'activité physique et d'une alimentation saine.

Les partenaires de cette opération sont la Mutualité Française, l'UNSS, l'Inspection Académique, le Rectorat, ainsi que la Ville de Mulhouse (au titre de la promotion de la santé) et le Conseil Général.

Le budget global prévisionnel s'élève à 19 300 €, réparti entre l'Union Régionale de la Mutualité Française (8 800 €), le service départemental de l'UNSS (3 000 €), et le Conseil Général pour lequel il vous est proposé une participation de 7 500 €.

Les modalités de ce partenariat figurent dans la convention annexée au présent rapport, que je vous prie de m'autoriser à signer.

En conclusion, la dépense correspondant à l'ensemble des subventions votées, d'un montant total de 22 500 € sera prélevée sur le budget départemental, programme E732, chapitre 65, fonction 32, nature 6574, code/programme 25571, service 102.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

## CONVENTION DE PARTENARIAT

relative à l'organisation de la manifestation « Sport Santé Tour Alsace »  
dans le cadre du programme « Bouge, une priorité pour ta santé »

### Entre

**Le Département du Haut-Rhin**, représenté par le Président du Conseil Général autorisé par une délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du ....., sis 100 avenue d'Alsace BP20351 68006 COLMAR CEDEX

Ci-après désigné « le Département »

### Et

**La section départementale de l'Union Nationale du Sport Scolaire**, représentée par sa Directrice, Madame Catherine SCHUBNEL, sise 21 rue Henner, 68 000 Colmar.

Ci-après désignée « l'UNSS 68 »

### Et

**L'Union régionale de la Mutualité Française Alsace**, représentée par son Président, Monsieur François KUSSWIEDER, sise 10 rue de la Durance, BP 10 046, 67 023 STRASBOURG CEDEX 1  
N° RNM : 517 784 088

Ci-après désignée « l'UR MFA »

### Il a été convenu ce qui suit :

#### PREAMBULE

Depuis 2008, le programme national « Bouge, une priorité pour ta santé » est développé conjointement par la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) et l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). S'appuyant sur une démarche de prévention primaire et d'éducation à la santé, il est destiné, d'une part, à lutter contre la sédentarité croissante des enfants de 11 à 14 ans et, d'autre part, à promouvoir auprès d'eux des comportements alimentaires sains.

A l'échelon départemental, le déploiement de ce programme est assuré par l'UNSS 68 et l'UR MFA, et bénéficie du soutien du Département du Haut-Rhin.

Dans le but d'interpeller le monde de l'éducation et les jeunes sur l'importance de pratiquer une activité physique régulière couplée à une bonne alimentation, les partenaires du programme ont souhaité organiser une journée d'actions départementale le vendredi 15 octobre 2010 au Centre Sportif Régional d'Alsace (CSRA). Cette manifestation permettra aux classes de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> des collèges volontaires de Mulhouse et de son agglomération, de s'adonner à des activités sportives, de pratiquer des tests de condition physique, ou encore de mettre à l'épreuve leurs connaissances sur des questions de santé et d'équilibre nutritionnel. Elle sera également une occasion importante de fédérer les mondes du sport et de la santé, à l'heure où les deux notions sont de plus en plus imbriquées.

## **Article 1 : Objet**

La présente convention a pour but de définir les modalités de collaboration entre l'UR MFA, l'UNSS 68 et le Département autour de la préparation, de la tenue et du financement de la journée visée en préambule.

## **Article 2 : Engagements techniques**

L'UR MFA et l'UNSS 68, en concertation et avec l'appui du Département, s'engagent à réunir et coordonner les moyens et les compétences nécessaires à la tenue de la journée visée en préambule.

Plus précisément :

- l'UR MFA s'engage à organiser et animer les réunions de travail nécessaires au montage de l'opération, tout en bénéficiant de l'appui de la Fédération Nationale de la Mutualité Française sur ces aspects.
- elle s'engage à établir le budget prévisionnel de l'action, qu'elle soumettra à l'avis des partenaires du programme, puis à en dresser le bilan financier, qu'elle portera à la connaissance des partenaires à l'issue de la manifestation.
- l'UR MFA s'engage par ailleurs à organiser et coordonner l'animation des pôles « tests » et « information ».
- l'UNSS 68, avec l'aide du Département, s'engage à assurer le recrutement des fédérations sportives qui animeront le pôle « démonstration ». Elle assurera également le lien avec les sportifs de haut niveau qui voudront bien participer à la journée.
- l'UR MFA et l'UNSS 68 s'engagent, en amont de la manifestation, à mener en binôme les tâches transversales nécessaires au bon déroulement de la journée (recrutement des animateurs, des poissons pilotes, des classes participantes, etc.).

Les trois partenaires s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens pour faire aboutir cette collaboration. Ils s'engagent à s'informer et à se concerter quant aux actions menées et aux moyens à mettre en œuvre à cette fin.

## **Article 3 : Engagements financiers**

Le Département alloue une subvention forfaitaire de 7 500 € à l'UR MFA, chargée de percevoir les participations financières des différents partenaires de l'action.

La subvention départementale sera versée en une fois après la tenue de la manifestation, sur présentation du compte rendu de la journée, d'un bilan moral et financier, et sur le compte Banque Populaire d'Alsace dont le RIB a été transmis au Département.

Les modalités de versement et de contrôle de la subvention se feront conformément au règlement financier du Département et le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics.

Le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut le Département pourra suspendre le versement de la subvention voire en demander le remboursement.

L'UNSS 68 s'engage à prendre en charge, sur présentation d'une facture par l'UR MFA, une partie des frais d'organisation de la manifestation, pour un montant de 3 000 euros.

Au delà de la communication inhérente au programme qui met en avant le partenariat entre la FNMF et l'UNSS, l'UR MFA s'engage à faire mention de la raison sociale et du logo des partenaires départementaux sur les supports de communication produits spécifiquement dans le cadre de cette manifestation (coupons d'invitation, road book remis à chaque classe, communiqués de presse, etc.). Elle s'engage également à rendre visible sur le site, son partenariat avec le Département à travers des supports visuels du choix du partenaire (bâche logotypée ou autre), qui devront lui être fournis par le partenaire au plus tard la veille de la manifestation.

Si l'action devait être réalisée sans utiliser l'intégralité de la subvention, l'UR MFA s'engage, à reverser aux partenaires la part non utilisée.

#### **Article 4 : Responsables du partenariat**

Pour le Département, Valérie FEUTZ, chef du service des actions sportives, assure la liaison de la collaboration.

Pour l'UNSS 68, Catherine SCHUBNEL, directrice départementale UNSS, assure la liaison de la collaboration.

Pour l'UR MFA, Christelle CLARY, chargée de prévention, assure la liaison de la collaboration.

Il est rappelé que toute autre personne, présentée par l'une des parties signataires, pourra se substituer aux personnes identifiées ci-dessus sans qu'il ne soit besoin d'établir un avenant à la présente convention.

#### **Article 5 : Durée de la convention**

La présente convention prend effet à la date de signature des trois parties. Elle est conclue pour le temps nécessaire au montage et à l'établissement du bilan de l'action visée en préambule. Les engagements financiers restent néanmoins en vigueur jusqu'à leur règlement total et définitif.

Toute difficulté dans l'application de cette convention sera réglée par concertation entre les trois parties.

#### **Article 6 : Résiliation de la convention**

Le non respect d'une des clauses de la présente convention par l'une des parties entraîne la résiliation de plein droit de la présente convention, après mise en demeure adressée par l'une des autres parties restée sans effet dans le délai d'un mois.

Fait à , le

En trois exemplaires originaux

Pour l'UR MFA,  
Le Président,

Pour l'UNSS 68,

Pour le Département  
Du Haut Rhin

François KUSSWIEDER

Catherine SCHUBNEL

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 24 SEPTEMBRE 2010

**Fonds manifestations  
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FMD00676	<b>ASIM-ASSOCIATION SPORTIVE ILLZACH MODENHEIM</b> 6ème Championnat de France Vétérans tennis handisport 9, 10 et 11 décembre	2 500,00
FMD00684	<b>ASPTT MULHOUSE SECTION VOLLEY-BALL</b> 10ème Edition Tournoi International Minimes de Volley Ball - 28 au 30 octobre 2010	1 500,00
FMD00683	<b>ASS ASACAR</b> Course de côte Turckheim Trois Epis 4 et 5 septembre 2010	7 600,00
FMD00677	<b>CD CANOE KAYAK</b> Sélection Finale Championnat de France - 11 et 12 septembre 2010	1 000,00
FMD00682	<b>CD GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DU HAUT RHIN</b> Journée Sport Santé Senior 2010 - 16 octobre 2010 - Wittenheim	300,00
FMD00687	<b>CLUB DES SPORTS DE GLACE COLMAR</b> 2ème Edition Eurotournoi de Hockey - 19 au 22 août 2010 à Colmar	1 200,00
FMD00680	<b>ENTENTE HAUTE ALSACE</b> 10km en ligne Pulversheim - 24 octobre 2010	300,00
FMD00681	<b>RACING CERNAY WATTWILLER HANDBALL</b> "Challenge Thierry Omeyer" 28 et 29 août 2010 à Cernay	600,00
FMD00689	<b>UNION REGIONALE MUTUALITE FRANCAISE ALSACE</b> "Bouge" Sport Santé Tour Alsace – 15 octobre 2010	7 500,00
<b>Total</b>		<b>22 500,00</b>

